

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 25 juin 2024

Présidence : M. Alain Biedermann

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

Vu le préavis municipal du 16 avril 2024 - no 03/24 – Rapport de gestion et comptes communaux - 2023

Ouï le rapport de la Commission de Gestion

Ouï le rapport de la Commission des Finances

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

**1) adopte**

a) Les comptes 2023 de la commune d'Aubonne faisant apparaître CHF 50'847'489.00 aux recettes, CHF 50'786'526.00 aux dépenses et bouclant ainsi par un excédent de revenus de CHF 60'963.00.

b) Le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de CHF 55'586'167.35, avec un capital après report de l'exercice courant de CHF 6'537'192.29.

2) **accepte** la gestion de la Municipalité pour l'année 2023 et lui en donne décharge.

3) donne décharge de leur mandat aux commissions de Gestion et des Finances.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Alain Biedermann

Véronique Kobler